



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 9 mars 2010 à 18h30

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

RUE HENRI PHILIPPE : PASSAGE PIETONS ET COUSSINS BERLINOIS

(Marc BREZOT, rapporteur)

La rue Henri Philippe a été rénovée en 2007 et malgré les aménagements réalisés pour ralentir la vitesse, cette rue, qui sert de voie de transit aux automobilistes qui veulent échapper aux ralentissements de la RD 613, est très fréquentée et à vive allure.

La CDC du Val ès dunes, qui a réalisé les travaux, a, une nouvelle fois, été alertée du problème et serait disposée à mettre en place, à titre d'essai, un coussin berlinois.

Par ailleurs, un passage-piétons est sollicité pour le franchissement de cette rue au niveau de sa jonction avec la rue de la Gare. Sur le principe, la CDC serait favorable mais il convient de changer les bordures de trottoir du terre-plein central de cette voie qui ne sont pas conformes au regard de l'accessibilité.

Suite à cet exposé, certains élus mentionnent fermement que la rue Henri Philippe n'est pas la seule rue de Cagny à être confrontée à des problèmes de vitesse et ils citent les rues de la Poste et de la Gare, la route de Troarn. Ils rappellent la nécessité de réfléchir au remplacement des « STOP » de ces deux dernières voies.

Pour cela, il est impératif que la commission de la voirie travaille en élargissement sa réflexion au territoire global de la commune afin d'établir un plan de circulation pour les zones à problème.

(Arrivée de Alain PHILIPPE)

ENTRETIEN VOIRIE : REUNION DU 3 MARS 2010

(Joël COTREL, rapporteur)

Comme chaque année, la CDC du Val ès dunes invite chaque commune pour définir le budget d'entretien de la voirie au titre de l'année à venir et un bilan de l'année écoulée est présenté par la collectivité.

Pour 2010, la commune disposera d'un budget d'entretien de 18 000 € dont 10 000 € pour la réfection du chemin du Prieuré.

PROGRAMME DE REFECTION DE VOIRIE

délibération 2010/13

(Joël COTREL, rapporteur)

Par délibération n° 2009/77 en date du 8 septembre 2009, le conseil municipal arrête le programme de réfection de voirie, à savoir :

2010 : rue de l'Etoile
2011 : rue de la Poste
2012 : avenue du Parc
2013 : rue du Petit Sémillon

Au titre de l'année 2010, la commune de Cagny n'a pas été retenue ce qui reporte d'une année l'ensemble du programme.

Par ailleurs, après un déplacement sur les lieux, la CDC conçoit que pour le chemin du Prieuré, il est impératif d'entreprendre des travaux importants. L'entretien effectué en 2008, pour un coût de 10 000 €, doit être renouvelé en 2010.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *demande à la CDC de programmer la réfection des voies communales suivant l'échéancier suivant :*

2011 : rue de l'Etoile et chemin du Prieuré
2012 : rue de la Poste
2013 : avenue du Parc
2014 : rue du Petit Sémillon

- *s'engage à procéder à l'effacement de réseaux rue de l'Etoile,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

URBANISME - ENVIRONNEMENT

LOTISSEMENTS FRANCELOT / PHILIPPE : CHEMINEMENT PIETONNIER

(Joël COTREL, rapporteur)

Les premières maisons du lotissement « les hameaux de Cagny » seront habitées tout prochainement et il n'existe pas de liaison piétonne continue entre le lotissement et le centre bourg.

Au droit du lotissement, les infrastructures ont été réalisées mais entre le chemin dit « de la maisonnette » et l'entreprise MARTENAT, il existe une parcelle de terre bordée par un fossé et le cheminement piétonnier se fait en bordure de la RD 613.

Cependant en busant le fossé longeant la parcelle de terre, un espace d'au moins deux mètres pourrait être dégagé et permettre, après avis de l'Agence routière, l'aménagement d'un passage pour piétons qui serait à sécuriser dans le style de celui de la voie verte réalisée à l'autre sortie de la commune.

Cet aménagement, qui devient primordial pour l'intégration des futurs habitants du lotissement, sera étudié en concertation avec d'une part, l'Agence routière chargée de

communiquer les alignements de la RD 613 et d'autre part, la CDC du Val ès dunes au titre de la sécurité.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS – BOISEMENT : REUNION DU 3 MARS 2010

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

REORGANISATION DES DECHETS MENAGERS

Pour poursuivre la réorganisation des déchets ménagers effectuée par le SMEOM (Syndicat Mixte d'Enlèvement des Ordures Ménagères), la commission communale propose d'apporter également des modifications au niveau de la collecte des déchets ménagers.

Il s'agit de supprimer les containers collectifs ainsi que les lieux de dépôts permanents qui seront remplacés par des jardinières, des places de parking handicapés...

La commission propose d'informer la population de ces mesures par le biais d'un courrier et d'une réunion publique.

Le conseil municipal valide les propositions.

BENNE A DECHETS VERTS

Madame le maire et Monsieur COTREL ont reçu Monsieur GRENTE, président du SMEOM le 4 mars dernier pour lui remettre la délibération n° 2010/8 du conseil municipal adoptée lors de la séance du 9 février 2010.

Au cours de cet entretien, M. GRENTE a indiqué qu'une benne à déchets verts du syndicat pourrait être maintenue sur Cagny mais elle serait à partager avec les communes d'Emiéville et Banneville la Campagne ce que Madame le maire a refusé puisque les deux bennes actuelles suffisent tout juste aux besoins des habitants de Cagny.

Par ailleurs, le SMEOM ne savait pas que les appartements de PARTELIOS ne disposent pas de lieux communs équipés de containers d'où des difficultés pour le stockage des futurs sacs, bacs ou conteneurs mis à la disposition des habitants.

Quant à l'ambassadeur du tri, ce sera un jeune embauché dans le cadre d'un contrat aidé, le CAE passerelle dont le coût sera nul pour le SMEOM. L'autre personne, un retraité du syndicat, ayant donc une bonne connaissance des pratiques, interviendra pendant un à deux mois auprès des entreprises.

EQUIPEMENT DU PARC DE LA MAIRIE

Les jeux situés dans le parc de la mairie ayant été détériorés, la commission propose de les remplacer par une structure multi-fonctions. Pour information, le jeu mis en place à l'école maternelle a coûté 5 000 €.

Le conseil municipal approuve l'installation de jeux dans le parc de la mairie mais préfère plusieurs jeux adaptés à des âges différents d'enfant qu'une seule structure.

Ce programme d'investissement sera inscrit au budget.

AFFAIRES FINANCIERES

ACQUISITION DE MATERIELS

2010/18

délibération

Pour les besoins du service de cantine scolaire, Madame le maire propose d'acheter un four destiné au réchauffage des plats et une armoire froide.

Après consultation, Madame le Maire propose de retenir l'offre de la société MBI pour un montant global de 9 059 € HT soit 10 834,56 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *entérine la proposition de Madame le maire,*
- *décide de financer la dépense à l'article 2158 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

T.L.P.E. (TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE)

2010/19

délibération

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Par délibération n° 2008/118 du 21 octobre 2008, le conseil municipal décidait d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

- en maintenant le tarif de référence de droit commun,
- en s'opposant à l'exonération de droit des enseignes inférieures ou égales à 7 m²,
- en adoptant le recouvrement de la taxe selon le mode dit « au fil de l'eau ».

Après une nouvelle étude du dossier, la commission des finances réunie le 17 février 2010 propose d'exonérer les enseignes inférieures ou égales à 7 m². En raison de sa population inférieure à 50 000 habitants et de son appartenance à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de moins de 50 000 habitants, la commune de Cagny ne peut appliquer la majoration des tarifs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide d'appliquer le dispositif de droit commun pour les enseignes c'est-à-dire d'exonérer de la TLPE les enseignes inférieures ou égales à 7 m²,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

Monsieur PAVIE indique que, si la réglementation le permet, un plan de publicité sera mis en œuvre dans le cadre de la modification du plan d'occupation des sols.

AFFAIRES SCOLAIRES

GARDERIE SCOLAIRE

Depuis sa création, l'accueil de la garderie scolaire est assuré par une seule personne mais en raison du nombre d'enfants fréquentant maintenant ce service, Madame le maire propose d'affecter une deuxième personne les mardis et jeudis de 16h30 à 17h45, jours et heures où le nombre d'enfants est le plus important, jusqu'à 23 enfants.

Le conseil municipal entérine la proposition.

SPORTS – CULTURE – ANIMATION - JEUNESSE

BIBLIOTHEQUE : BILAN 2009

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Le bilan de fonctionnement de la bibliothèque pour l'année 2009 est porté à la connaissance des élus et commenté.

A noter que la nette augmentation de fréquentation des adolescents est due à l'espace internet et que les expositions des associations locales au sein de la bibliothèque favorisent la fréquentation de la structure. Ainsi, il est préférable de renouveler ce genre d'exposition plutôt que de réserver des expositions extérieures qui intéressent moins le public et coûtent plus cher.

Concernant le comportement des adolescents au niveau de l'espace internet et des demandes d'équipements, Monsieur MARGERIE rencontrera la responsable bibliothèque.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC DU VAL ES DUNES

(Eric MARGERIE, rapporteur)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2010

Le compte rendu de la réunion du 4 mars n'étant pas encore diffusé, Monsieur MARGERIE mentionne les points les plus importants.

- Complexe aquatique : la société CRISTOFOLI a été retenue pour assurer la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (O.P.C.)
- L'étude du complexe aquatique se poursuit et s'affine. Le budget prévisionnel sera de 7 905 597 € TTC avec en recettes :

- Subventions : 3 016 750 € détaillée comme suit :

Etat :

- au titre du Pays de Caen : 650 000 €
- au titre de la DDR : 600 000 €
- au titre du CNDS : 100 000 €

Conseil général :

- au titre du contrat territorial : 488 000 €
- au titre de l'aide au sport : 568 750 €

Région, au titre du Pays : 610 000 €

- FCTVA : 1.267.721 €

- Emprunt et autofinancement : 3.621.126 €

- La CDC envisage de prendre une nouvelle compétence « Elaboration et suivi d'un Plan Local pour l'Habitat » (PLH).
Le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la

mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH est l'échelon pertinent retenu par la loi pour la programmation et l'évaluation de l'habitat. Il comprend 3 grandes parties

- le diagnostic,
- l'énoncé des principes et des objectifs,
- le programme d'actions.

▪ Au niveau de l'enfance, une convention pour l'emploi sera proposée aux communes pour prendre des jeunes en stages.

▪ Pour le forum de l'emploi qui se déroulera début avril, Philippe PESQUEREL vice-président de cette commission, qui recherche des lots, souhaiterait obtenir des ouvrages des communes qui en disposent. Cagny pourrait donner deux livres « Cagny, pour toujours ». La suggestion est validée.

▪ La couverture « haut débit » du territoire de la communauté de communes a été de nouveau abordée.

SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN (SVE) : REUNION DU 1^{ER} MARS 2010

(Jean-Paul HAUGUEL, rapporteur)

Par délibération n° 2009/100 en date du 10 novembre 2009, le conseil municipal se déclarait favorable à l'accueil d'un jeune dans le cadre d'un service volontaire européen (SVE) en partenariat avec les communes d'Argences, de Bellengreville et de Moul.

Les comités de jumelage de ces communes travaillent activement sur le dossier puisqu'il faut présenter un dossier avec notamment un emploi du temps pour le jeune. A cette fin des fiches actions ont été établies par les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer dans la démarche.

A Cagny, la bibliothèque, l'école élémentaire, le club de judo et le Célibat participent à la mise en place du SVE.

Cette action commune des comités de jumelage a suscité, au sein du comité de jumelage de Cagny, une réflexion plus globale.

Le comité de jumelage propose d'étendre l'adhésion au comité de jumelage à tous les habitants de la communauté de communes du Val ès dunes. Comme il existe des jumelages différents, Argences avec l'Allemagne, Moul avec la Pologne, Cagny avec la Grande Bretagne, la population de la CDC bénéficierait d'une plus grande diversité de choix.

AFFAIRES DIVERSES

COB DE MOULT : REUNION DU 2 FEVRIER 2010

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Au cours de la réunion du 2 février 2010, le commandant GUILLEM, commandant la compagnie de gendarmerie de Falaise, qui regroupe les brigades de Moul, Bretteville sur Laize et Potigny, a fait un bilan d'activités de la COB (Communauté de Brigades).

La délinquance a atteint 885 faits sur les trois brigades de proximité et 11 des 55 communes dont Cagny totalisent 56% de la délinquance.

Les actions futures des gendarmes porteront en priorité sur la lutte contre la vitesse, l'alcool, le non respect des « STOP », feux de signalisation, la surveillance des zones commerciales, le trafic des stupéfiants,...

QUESTIONS DIVERSES

CHEMINS PEDESTRES

La CDC du Val ès dunes a créé des parcours pédestres sur son territoire et l'un deux traverse la Cité de la Sucrierie.

Souhaitant flécher l'itinéraire, la CDC demande à la mairie de contacter Saint Louis Sucre pour obtenir son autorisation.

REPAS DES ANCIENS

La commission fêtes et cérémonies est invitée à préparer l'installation de la salle le jeudi 18 mars 2010 à 17h00 au Foyer Rural.

PROJET LECLERC SUR FRENOUVILLE

Pour information, la commune de Frénouville a procédé à un référendum au sujet de l'implantation d'un établissement Leclerc sur son territoire.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h35.